

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET :

**Commission communale d'accessibilité
Rapport annuel 2009**

Rapporteur : Mme ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 7 mai 2008, une commission communale d'accessibilité a été créée, conformément aux dispositions de l'article n°46 de la loi n°2005 -102 du 11 février 2005.

Une circulaire interministérielle, du 14 décembre 2007, indiquait que pour les communes adhérentes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), en l'occurrence la C.U.G.N, seule la commission mise en place par l'E.P.C.I. était compétente.

La loi du 12 mai 2009, de simplification du droit, a rétabli les commissions communales en précisant que chaque commission peut co-exister, chacune dans leurs domaines de compétences.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie le vendredi 12 février 2010, laquelle a dressé le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics, établi son rapport annuel pour l'année 2009 et émis des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport et ses annexes seront transmis à :

- M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- M. le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- M. le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,
- Mmes et Mrs les Chefs d'établissements,
- Au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Il ressort dudit rapport que la commission préconise :

- La poursuite des actions engagées, en 2009 et les années précédentes,
- La mise aux normes d'accessibilité des écoles maternelles Prévert – Delaunay et Galilée,
- Le maintien du volume de tonte confiée aux entreprises d'insertion et de service d'aide par le travail.

PROPOSITIONS

Le Conseil Municipal ayant pris acte du rapport annuel 2009 de la commission communale d'accessibilité, s'engage à :

- Poursuivre les actions engagées en 2009 et les précédentes,
- Réaliser les travaux de mise en conformité des écoles maternelles Prévert – Delaunay et Galilée,
- Maintenir le volume de tonte confiée aux entreprises d'insertion et de service d'aide par le travail,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2010.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 1^{er} mars 2010.

Extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN